

Donnez VOTRE avis sur l'avenir de l'eau pour notre territoire

FASCICULE
(présentation
de la démarche
et informations
techniques)

à consulter sur place

Inondation

Sécheresse

Qualité
de l'eau



SBVB

Syndicat du Bassin Versant du Brivet

INFORMATIONS

02 40 45 60 92
contact@sbvb.fr

RÉGION
PAYS
DE LOIRE

agence de l'eau
Loire-Bretagne
établissement public de l'Etat
agence.eau-loire-bretagne.fr

Donnez VOTRE avis sur l'avenir de l'eau pour notre territoire

Consultation publique sur l'eau, portée par le Syndicat du Bassin Versant du Brivet en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire.



POURQUOI CETTE CONSULTATION ?

L'Accord de Territoire est le nouvel **outil de financement** dédié à l'**amélioration de la qualité de l'eau** et au bon fonctionnement des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) à l'échelle d'un bassin versant. Sur le bassin du Brivet, le SBVB engage une **phase de consultation** du grand public et des partenaires locaux entre le **15 avril et le 15 juin 2026**.

Cette consultation vise à :

- ↳ Partager les enjeux liés à l'eau sur le territoire,
- ↳ Recueillir les observations, idées et propositions,
- ↳ Enrichir le programme d'actions 2027-2032.

Depuis toujours, l'eau façonne notre territoire. Mais aujourd'hui, nous observons tous :

- ↳ Des sécheresses plus fréquentes,
- ↳ Des épisodes pluvieux plus intenses,
- ↳ Une qualité de l'eau fragilisée,
- ↳ Des milieux naturels dégradés.

Les communes du bassin versant du Brivet et la limite du bassin versant



CE QUE NOUS PROPOSONS

Qui peut participer ?

Habitants, agriculteurs, entreprises, associations, collectivités, enseignants, usagers des cours d'eau... **Toutes les contributions sont les bienvenues.** Pas besoin d'être un spécialiste, la volonté de faire avancer le territoire sur le sujet suffit !

Modalités

La consultation se déroulera via :

- ↳ **Une réunion publique**, qui se tiendra **le mardi 28 avril 2026 de 18h à 20h**, La Ducherais à Campbon. Pour y participer, vous pouvez vous inscrire par mail : contact@sbvb.fr ou par téléphone : **02 40 45 60 92**.
- ↳ **Des ateliers thématiques**, notamment sur les sujets communication, sensibilisation et pédagogie (**27 mai 17h-19h et 30 juin 17h-19h**). Si ces sujets vous intéressent, vous pouvez vous inscrire par mail : contact@sbvb.fr ou par téléphone : **02 40 45 60 92**.
- ↳ Des **contributions écrites**, avec un accès en mairie ainsi qu'une permanence les mardis matin au SBVB, entre le **15 avril et le 15 juin 2026**. Les questionnaires sont à remplir sur place et à laisser sur le lieu de remplissage. Le SBVB se chargera des collectes.
- ↳ **Une consultation en ligne**, ouverte **du 15 avril au 15 juin 2026** accessible en flashant le QR code ci-contre.



Dans le cadre des contributions écrites, chaque remarque :

- ↳ sera lue **attentivement**,
 - ↳ fera l'objet d'une **réponse argumentée**,
 - ↳ sera intégrée au bilan de la consultation.
- Attention, dans le cadre du futur Accord de Territoire, toutes les informations seront étudiées mais ne feront pas forcément parties de la future programmation.

LES QUESTIONNAIRES/AVIS SONT ANONYMES



Si vous souhaitez être recontacté par le SBVB, merci d'indiquer vos coordonnées en fin de questionnaire.



LE CADRE

Toutes les remarques peuvent être exprimées. Cependant, pour intégrer le processus d'élaboration de l'Accord de Territoire, les contributions devront :

1. Relever des compétences du SBVB, notamment la compétence

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations):

- ↳ Restauration des cours d'eau,
- ↳ Préservation des zones humides,
- ↳ Prévention des inondations et des sécheresses,
- ↳ Amélioration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques,
- ↳ Qualité de l'eau,
- ↳ Gestion hydraulique en marais,
- ↳ Bocage.

2. Être en lien avec la restauration des milieux aquatiques dans un objectif d'intérêt général.

Les sujets relevant :

- ↳ de l'assainissement individuel ou collectif,
- ↳ de la gestion des fossés,
- ↳ de l'eau potable,
- ↳ de l'urbanisme réglementaire,
- ↳ des activités de loisirs, du tourisme et du développement économique
- ↳ ou de compétences d'autres structures pourront faire l'objet d'un signalement ou d'une orientation vers l'organisme compétent, mais ne pourront pas être intégrés au programme d'actions du SBVB.



LE SBVB C'EST QUOI ? C'EST QUI ?



Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) coordonne la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de manière équilibrée et collective à l'échelle du bassin versant. Depuis 2018, les intercommunalités locales lui confient la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).



Comprendre le bassin versant du Brivet

C'EST QUOI UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est un territoire naturel où toutes les eaux de pluie s'écoulent vers une même rivière. Ici, c'est le Brivet, dernier affluent de la Loire avant l'océan, l'exutoire.

Limites du bassin versant du Brivet



○ 16 ouvrages hydrauliques

○ 3 captages d'eau potable (Saint-Gildas-des-Bois, Missillac et Campbon)

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

800 KM²
de superficie

20 000 ha
de marais

16 OUVRAGES
hydrauliques

37
communes

600 KM
de cours d'eau

5 000 ha
de zones humides

3 CAPTAGES
d'eau potable

180 000
habitants

1 500 KM
de canaux
de marais

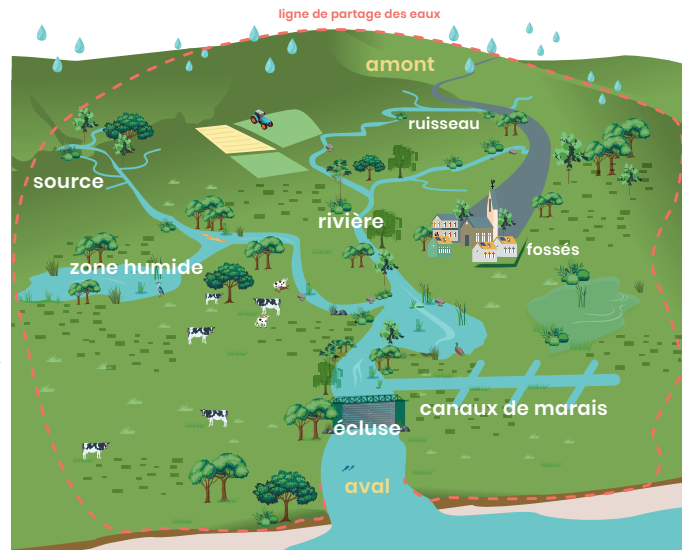
5 INTERCOMMUNALITÉS

Communauté de communes Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nazaire Agglomération, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Communauté de communes Estuaire et Sillon, Pays de Blain Communauté

POURQUOI PENSER À L'ÉCHELLE DU BASSIN ?



Chaque goutte de pluie tombant dans ce périmètre rejoint la même rivière, ici le Brivet.



POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

- ↳ L'eau ne s'arrête pas aux limites communales.
- ↳ Les actions en amont ont des impacts en aval.
- ↳ La gestion de l'eau doit donc se penser à l'échelle du bassin versant.



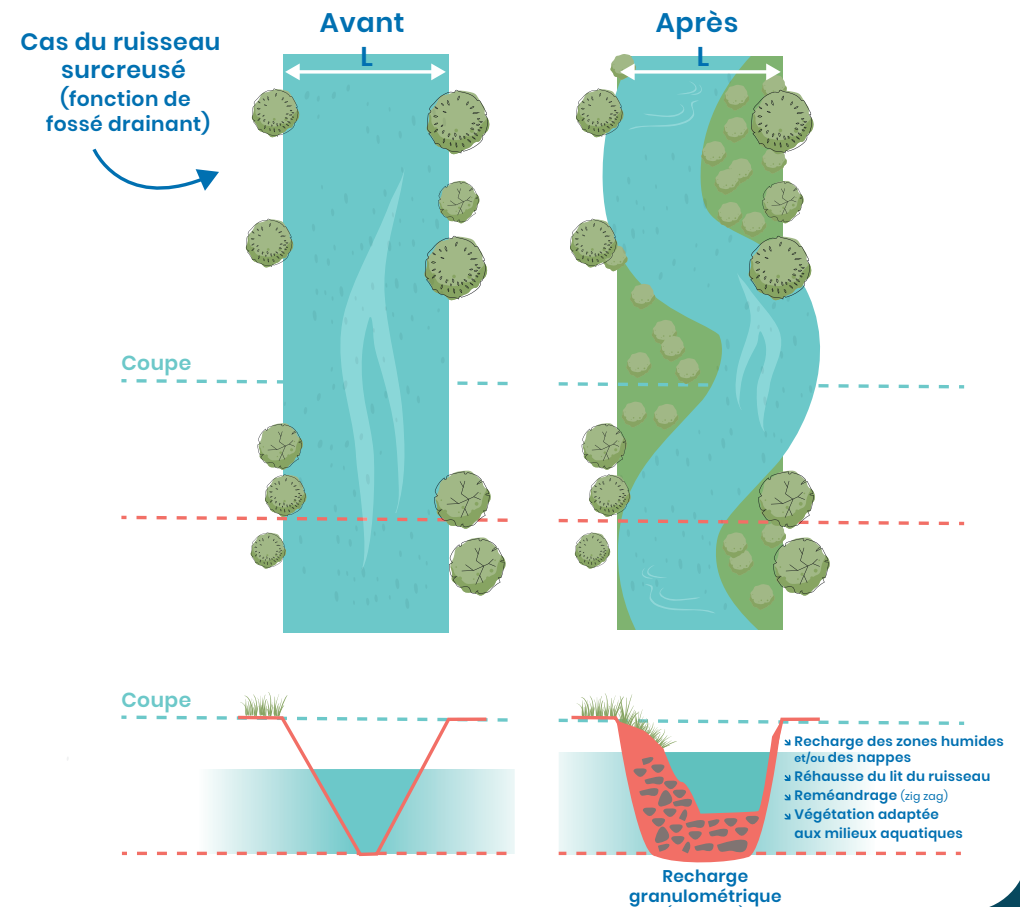
Restaurer les cours d'eau et les zones humides

Un cours d'eau est un écoulement naturel d'eau (comme une rivière ou un ruisseau) qui s'écoule en surface, généralement de manière continue, depuis une source jusqu'à un point plus bas (mer, lac ou autre rivière). Il se caractérise par un lit, des berges et un débit, qui peut varier selon les saisons et les conditions climatiques.

RESTAURER N'EST PAS ARTIFICIALISER

C'est redonner aux milieux leur fonctionnement naturel :

- ↳ Une rivière naturelle (ou un ruisseau) est parcourue de méandres (virages),
- ↳ Elle possède une végétation de berge naturelle et en bonne santé (appelée ripisylve),
- ↳ Elle dispose de zones d'expansion des crues (zones de débordement accessibles),
- ↳ Elle assure une bonne continuité écologique (circulation des êtres vivants, souvent empêchée par les barrages et retenues).



LES ZONES HUMIDES : DES ÉPONGES NATURELLES

Les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Leurs bénéfices concrets

Régulation de l'eau

- ▾ Les zones humides absorbent l'eau de pluie comme une éponge,
- ▾ Elles limitent les inondations en ralentissant et en étalant les crues,
- ▾ Elles soutiennent les cours d'eau en été, réduisant les effets de la sécheresse.

Amélioration de la qualité de l'eau

- ▾ Elles filtrent naturellement les polluants,
- ▾ Elles retiennent les matières en suspension, l'azote, le phosphore,
- ▾ Elles contribuent à l'autoépuration des eaux avant son retour vers les cours d'eau et nappes.

Réservoir de biodiversité

- ▾ Elles abritent une grande diversité d'espèces : plantes, poissons, oiseaux, amphibiens, insectes...
- ▾ Ce sont des écosystèmes riches et fragiles.

Stockage du carbone

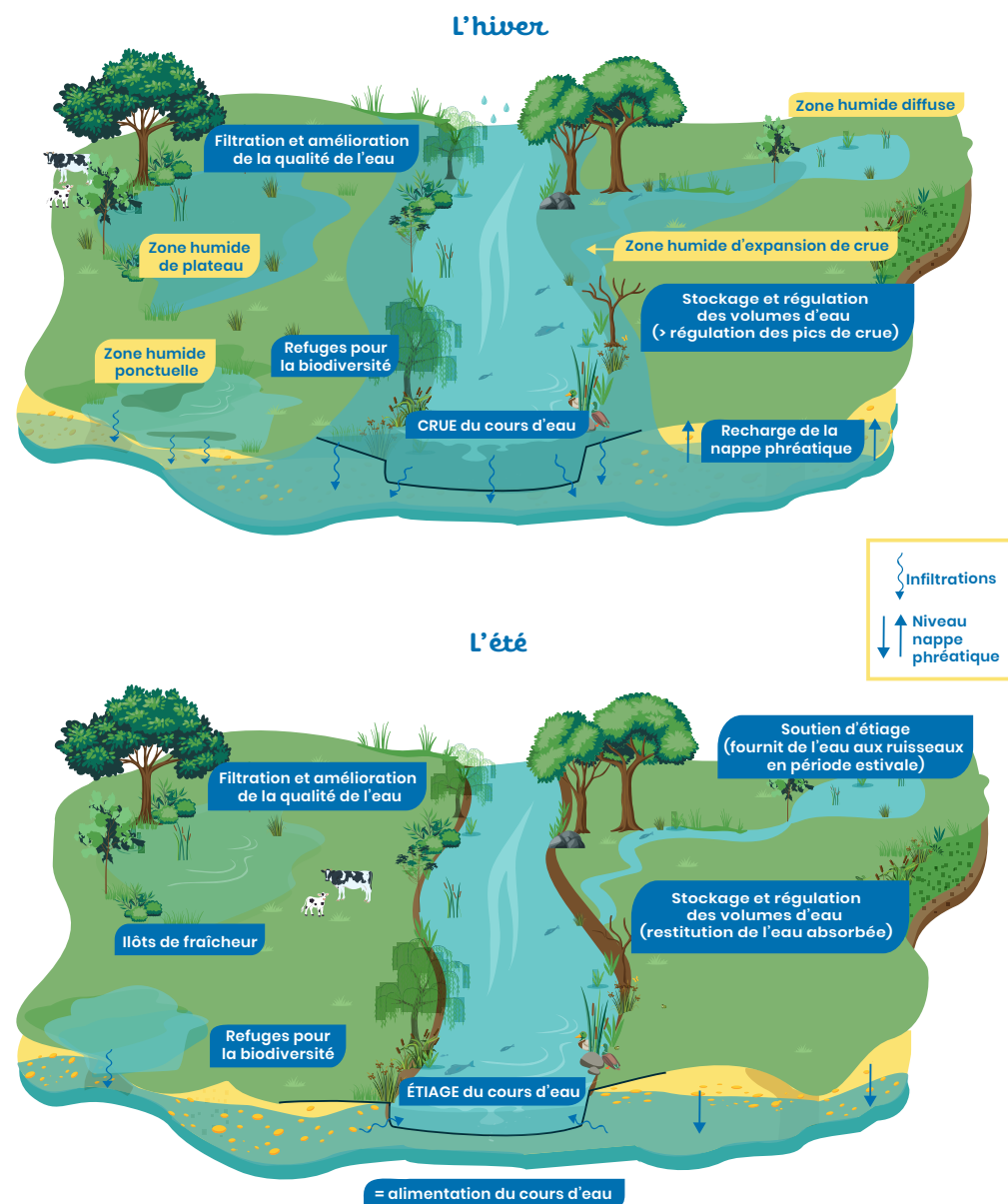
- ▾ Elles captent le CO₂ présent dans l'atmosphère,
- ▾ Elles le stockent durablement dans leurs sols (souvent riches en matière organique),
- ▾ Certaines, comme les tourbières, sont parmi les milieux les plus efficaces pour stocker le carbone.

Régulation du climat

- ▾ En stockant le carbone, elles limitent la quantité de CO₂ dans l'atmosphère,
- ▾ Elles contribuent ainsi à atténuer le réchauffement climatique.



Le rôle des zones humides



Le bocage et la gestion de l'eau

Le bocage est un paysage rural composé de champs entourés de haies, d'arbres et de talus, formant un maillage naturel. Ces haies protègent les sols, favorisent la biodiversité et servent souvent de limites entre les parcelles agricoles.

LES EFFETS DU BOCAGE SUR LE RUISSELLEMENT

Rôles hydrauliques :

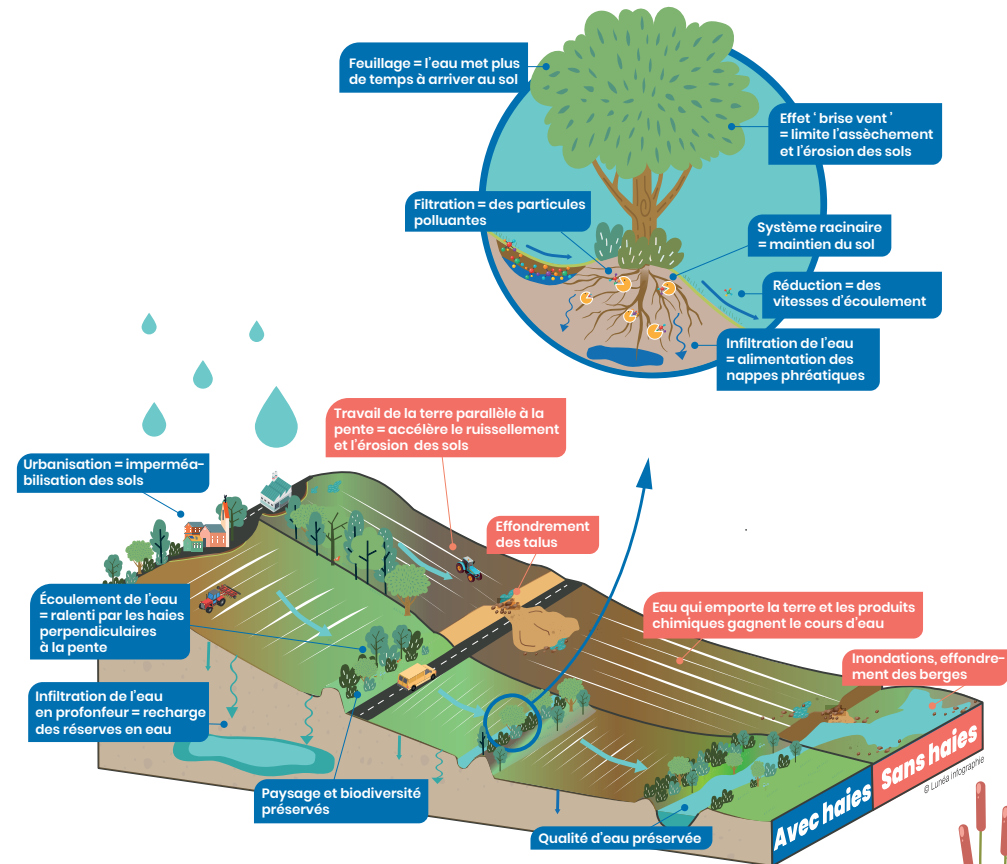
- ↳ Freine l'eau de pluie (ruissellement),
- ↳ Favorise l'infiltration,
- ↳ Réduit l'érosion des sols,
- ↳ Limite l'apport de polluants vers les rivières,
- ↳ L'autoépuration des eaux.

Bénéfices :

- Plus de bocage, c'est :
- ↳ Moins d'érosion,
- ↳ Moins de transfert de polluants,
- ↳ Recharge des nappes,
- ↳ Maintien de l'humidité des sols.



MOINS de ruissellement = **MOINS** d'inondations
et **PLUS** d'eau stockée dans les sols



Sécheresses / inondations : un même déséquilibre

LE PARADOXE

Trop d'eau en hiver. Pas assez en été.



L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une modification du climat, ce sont :

- ↳ Des pluies plus intenses,
- ↳ Des périodes sèches plus longues.

AGIR SUR LES MILIEUX = AGIR SUR LES RISQUES

Restaurer les cours d'eau et les zones humides, c'est **ralentir l'eau**, favoriser l'infiltration et stocker l'eau dans les sols. Attention à bien différencier :

- ↳ Les inondations qui touchent des bâtiments, des maisons et des routes,
- ↳ Les débordements en milieux naturels, qui eux sont favorables à la vie du cours d'eau.



La qualité de l'eau



D'OÙ VIENNENT LES PRESSIONS SUR L'EAU ?

Les sources de dégradations sont multiples à l'échelle d'un bassin versant.

Les pollutions peuvent venir :

- ↳ du ruissellement agricole,
- ↳ des eaux pluviales urbaines,
- ↳ de systèmes d'assainissement défectueux,
- ↳ de l'érosion des sols,
- ↳ de la dégradation des zones humides et des cours d'eau qui n'assurent plus leurs fonctions d'épuration (accélération du cycle de l'eau),
- ↳ des rejets d'origine industrielle.

Des solutions :

- ↳ Restaurer le fonctionnement naturel des sols et des cours d'eau réduit ces pollutions (rôle de filtre des zones humides et du bocage).
- ↳ Agir à la source et stopper les pollutions avant leur déversement dans le milieu naturel, c'est indispensable.
- ↳ Il est aujourd'hui nécessaire de sensibiliser les populations et les acteurs pour réduire les pollutions.



Une question ?

Contactez le SBVB au 02 40 45 60 92
ou par mail à contact@sbvb.fr



La consultation en ligne,
est ouverte **du 15 avril**
au 15 juin 2026